

La retraite, nous voulons la vivre dignement !

Grâce aux progrès de l'hygiène, des sciences, des techniques, de la médecine, grâce aux avancées sociales acquises par nos luttes collectives, l'espérance de vie a augmenté en France et dans le monde.

Les plus de 60 ans représentent aujourd'hui 23 % de la population française et dans les prochaines années ils seront 33 %. En ce début de XXI^e siècle, il est devenu possible de vivre 20 ans voire 30 ans en retraite.

La retraite représente un progrès social au même titre que la réduction du temps de travail et les congés payés. La diminution du temps passé au travail est à la fois un progrès de civilisation et une nécessité économique.

Avec elle, une nouvelle période de la vie commence, libérée des contraintes du travail salarié. La retraite doit permettre à chacun, chacune, de mener à bien ses projets personnels, de se cultiver, de se distraire...

Ce temps de travail libéré est intolérable pour le patronat, comme le furent les congés payés et la réduction du temps de travail, d'où les campagnes visant à culpabiliser les retraités.

Ainsi peut-on entendre ici ou là, que les retraités seraient des nantis, des privilégiés voire des égoïstes qui font supporter aux salariés en activité le « poids » de leur retraite, des



inconscients qui refuseraient de prendre en compte l'évolution démographique ou la crise sociale,

... rien que cela !

Et évidemment, patronat et gouvernements ne seraient responsables de rien ! Un peu court comme explication !

La retraite est un dû !

Faut-il rappeler que les retraités d'aujourd'hui ont participé au développement de la Nation et à la solidarité entre générations !

Pour la plupart, ils ont travaillé très longtemps et dès leur jeune âge, et pour certains, exposés à des produits dangereux et

dans des conditions de travail difficiles !

Faut-il aussi rappeler que les recettes de la Sécurité sociale sont en chute libre du fait du chômage, des diverses exonérations de cotisations sociales, de l'augmentation de la part réservée aux profits...

Ainsi, deux conceptions du vieillissement s'affrontent en France, en Europe et dans le monde :

- Pour le patronat et le capital, il faudrait travailler jusqu'à l'épuisement et la mort.
- Pour les progressistes, dont la Cgt, après de longues années de travail, nous avons droit à une retraite méritée, libre et décente.

Deux conceptions de la société s'opposent :

- Une société où une minorité s'enrichit au détriment du plus grand nombre, une société où tout le monde est mis en concurrence de la naissance jusqu'à la mort...
- Une société répondant aux besoins de tous, une société de tous les âges où la solidarité s'impose comme logique pour tous.

la
cgt
retraités

Il est devenu possible de gagner en qualité de vie pour tous les âges. Les possibilités techniques, scientifiques et économiques du XXI^e siècle le permettent. C'est un choix politique majeur.

Les retraités, des nantis ?

C'est ce que laissent entendre un rapport de la Cour des Comptes et bien des expressions publiques. Cette affirmation est pourtant démentie par les chiffres :

- La pension mensuelle moyenne, tous régimes confondus, est de 1216 € par mois.
- La retraite médiane se situe autour de 1100 € par mois, ce qui veut dire que 50 % des retraités perçoivent moins, et 50 % plus que ces 1100 €.

Avec la précarité touchant de nombreux salariés et la baisse du taux de remplacement du salaire lors du départ en retraite, cette retraite médiane va tomber à 850 € par mois*... bien en dessous du seuil de pauvreté. 50 % des retraités vont être dans ce cas.

Confirmation de cet état de fait :

- Les CCAS (Centre communaux d'action sociale) tirent la sonnette d'alarme : Plus de 60 % d'entre eux voient augmenter les demandes d'aide de personnes âgées.
- Plus de 10 % des retraités ont

recours aux organisations caritatives pour se nourrir : Restos du cœur, Secours populaire, Secours catholique... et ce nombre ne cesse de grandir.

La précarité énergétique se développe et ce n'est pas la perspective d'un bonus malus pour l'électricité qui va baisser la facture de nombreux retraités n'ayant pas les moyens d'isoler leur habitation ou d'acheter des appareils de chauffage moins énergivores.

Certes, les retraités sont majoritairement propriétaires de leurs logements... mais ils ne parviennent que difficilement à les entretenir, à assumer les charges. De plus, les impôts fonciers augmentent chaque année.

Les chiffres officiels globalisés des revenus des 15 millions de retraités ne reflètent en aucun cas la réalité, car ils englobent les patrimoines immobiliers. 65 % des retraités sont propriétaires, pour beaucoup après des dizaines d'années de sacrifices. Estimer, comme certains le font, à 15 ou 20 %, les avantages des retraités propriétaires est injuste.

(*) Article du Monde du 28 août 2012

De régressions en régressions...

Des réformes d'hier aux mesures d'aujourd'hui, il y a une constante pour les retraités :

La baisse continue du pouvoir d'achat de leur pension !

Depuis 1993, les mesures Balladur, les réformes gouvernementales qui ont suivi, les mises en cause de tous les régimes de retraite ont pour conséquences une baisse généralisée du niveau de vie de tous les retraités de 20 % environ.

La réalité d'aujourd'hui en quelques chiffres c'est que :

- 5 millions de retraités ont entre 800 et 1100 € par mois.
- 4,2 millions touchent le minimum contributif et le nombre de bénéficiaires augmente chaque année. Selon des statistiques réalisées par la Caisse nationale d'assurance vieillesse, 25 % des hommes et 50 % des femmes arrivent à la retraite aujourd'hui avec le minimum contributif (620,89 € par mois au 1^{er} avril 2012).
- Le taux de pauvreté des retraités ne cesse d'augmenter (17 % survivent avec moins de 600 € par mois).
- En 6 ans, le nombre de retraités devant travailler, tout en percevant une pension, a triplé.

Comme si ces mesures régressives ne suffisaient pas, le Medef en rajoute pour la retraite des régimes complémentaires Arrco/Agirc (Elle représente entre 25 et 50 % du montant total de la pension).

La mesure phare consisterait en un gel des pensions pendant trois ans ou une sous indexation. Dans les deux cas, la perte du pouvoir d'achat s'élèverait à environ 6 % en supposant une inflation de 2 %.

D'autres mesures sont également évoquées, en particulier pour durcir les conditions d'accès à la réversion.

L'insupportable est atteint !

Privilégiées les femmes retraitées ?

Les femmes retraitées subissent de plein fouet les mesures d'austérité.

Les pensions des femmes sont en moyenne de 38 % inférieures à celles des hommes. En 2010, la retraite moyenne des hommes était de 1552 € mensuels et seulement de 899 € pour les femmes. 36 % des femmes retraitées perçoivent 700 € mensuels et 64 % touchent moins de 900 €.

Cette différence s'explique :

- Par les différences de salaires entre les hommes et les femmes de 20 à 30 %.
- Par un nombre d'années de cotisation moins important, notamment en raison des périodes de maternité et d'inactivité engendrées, elles ont souvent des carrières discontinues.
- Parce qu'elles sont nettement plus nombreuses en temps partiel que les hommes, au chômage ou dans des emplois précaires.

Le système de calcul des retraites pénalise également les femmes, notamment les dernières réformes qui reculent l'âge de départ sans décote et suppriment une année par enfant pour les femmes ayant travaillé dans la Fonction publique.



Une fiscalité injuste

Le gel du barème de l'impôt sur le revenu instauré sous Sarkozy, et maintenu en 2012 par Hollande, aura pour effet l'imposition de 200 000 contribuables supplémentaires cette année, dont une part importante de retraités. Ces nouveaux contribuables se voient appliquer une double peine puisqu'ils perdent le bénéfice de diverses exonérations fiscales ou sociales (CSG, CRDS, taxe d'habitation, etc.

Certains retraités ont même dû emprunter pour payer leurs impôts 2011!

La suppression de la demi-part entraîne, quant à elle, une augmentation de l'imposition des personnes concernées soit 4 millions de redevables!

La nouvelle contribution de 0,3 % demandée aux retraités pour financer l'aide à l'autonomie va encore amputer le pouvoir d'achat des retraités. 7,5 millions de retraités imposables sont concernés et ce dès le 1^{er} avril 2013.

Pour la Cgt, les prestations d'aide à l'autonomie doivent être financées par l'assurance maladie dans le cadre de la Sécurité sociale.

À ces mesures, s'ajoutent des propositions tout aussi néfastes qui sont en instances dans les tiroirs de l'actuel gouvernement :

- Suppression de l'abattement de 10 % sur les revenus déclarés pour l'impôt sur le revenu.
- Augmentation du taux de CSG de 6,6 % à 7,5 % pour les retraités imposables et de 0 à 3,8 % pour les non-imposables.

Les retraités, qui ne cessent de perdre du pouvoir d'achat, sont mis à contribution alors que les plus riches restent largement exemptés. Et pendant ce temps, les factures s'envolent : électricité, gaz (+ 60 % depuis 2005), loyer, essence et assurance automobiles, eau, nourriture... tout augmente, sauf les pensions.

La santé menacée

L'accès aux soins est menacé. Faute d'argent, plus de 14 % des retraités renoncent à se soigner!

La dernière décennie a vu s'enchaîner les plans de rigueur accompagnés d'une série de hausses : ticket modérateur, forfait hospitalier, dépassements d'honoraires, franchises médicales... Il est même envisagé dans le cadre de la nouvelle convention un supplément de 10 € pour la consultation des plus de 85 ans : Une discrimination inacceptable!

En outre, compte tenu des remboursements de nombreux médicaments opérés par la Cnam (Caisse nationale d'assurance maladie) des transferts s'opèrent sur les mutuelles entraînant des augmentations de cotisations.

Des pensions en baisse, des cotisations et impôts en hausse, un coût de la vie en augmentation... est-ce ainsi que les retraités doivent vivre au XXI^e siècle ?



Refusons toute baisse du pouvoir d'achat des retraités

Les difficultés de l'économie française sont à rechercher ailleurs que dans le prétendu coût excessif du travail et de la protection sociale. En France, le capital a un coût qui joue contre le travail, l'emploi qualifié et l'économie.

Jamais nous n'avons créé autant de richesses, mais ces richesses sont accaparées par les détenteurs de capitaux. Depuis 30 ans, la masse salariale des entreprises industrielles et de services a été multipliée par 3,6, alors que la somme des dividendes versés aux actionnaires a été multipliée par 20! En 2003, le montant des dividendes dépassait les investissements réalisés dans les entreprises.

Un exemple parmi d'autres :

Sanofi, 8,8 milliards de profits, 4,5 milliards versés aux actionnaires en 2012, plusieurs centaines de millions d'aides publiques. Des milliers d'emplois supprimés (4 000 en 3 ans). Le plan social ne vise qu'à préserver le niveau très élevé des dividendes distribués qui ont augmenté de 65 % entre 2005 et 2010.

Tout pour les actionnaires, peu pour l'investissement et rien pour les salariés actifs ou retraités. Pour sortir de la crise, c'est à cela qu'il faut s'attaquer, pas aux retraités.

Il faut imposer d'autres choix économiques. Les salariés et retraités ne sont pas responsables de la crise, ils en sont les victimes. Ce n'est pas à eux d'en payer le prix de sortie.

Il faut répartir équitablement les richesses produites par le travail. Une nouvelle répartition est nécessaire entre masse salariale (salaire direct et salaire socialisé ou salaire et cotisations) et profits (investissement et dividendes).

Les salaires (traitements bruts et cotisations sociales patronales) représentent 75 % de la valeur ajoutée en 1982, et 67 % en 2010. Le profit 25 % en 1982, 33 % en 2010.

En cumul, depuis 1982, près de 1 600 milliards d'euros sont passés du salaire au profit dont environ 1 100 milliards d'euros de salaires et 400 milliards d'euros de cotisations patronales.

Rappelons que la dette de la Sécurité sociale en 2010 s'élevait à 175 milliards d'euros.*

*Christine Jakse *L'enjeu de la cotisation sociale*

Il est donc possible de faire d'autres choix que ceux que veulent nous imposer patronat, financiers et les politiques qui les soutiennent !

Nos exigences revendicatives

Droit à une Sécurité sociale solidaire, généralisée et de haut niveau tout au long de sa vie.

La solidarité est le fondement de notre Sécu : chacun cotise selon ses moyens, chacun reçoit selon ses besoins.

Notre système de Sécurité sociale a connu de nombreux reculs. Il est nécessaire d'engager une démarche de reconquête, répondant aux nouveaux défis du XXI^e siècle. Il est nécessaire de procéder à une réforme de son financement, c'est un enjeu majeur pour les générations présentes et pour l'avenir de notre société.

Les ressources affectées au financement de la Sécu doivent être prélevées directement sur la richesse produite, par le travail, dans l'entreprise.

Cette part de richesse prélevée pour la Sécu doit (peut) être augmentée notamment :

- En élargissant l'assiette des cotisations sociales aux revenus financiers des entreprises.
- En supprimant les exonérations de cotisations sociales (30 milliards d'euros en 2011).
- En soumettant à cotisation tous les éléments de rémunération : primes, intéressement, participation...

Le mode de calcul des cotisations doit être revu. Il doit favoriser le développement de la masse salariale, d'où notre proposition de taux différenciés suivant les entreprises.

Un système fiscal solidaire, plus juste et plus efficace

La fiscalité est un puissant moyen pour réduire l'injustice sociale. Elle permet de générer des ressources pour répondre aux besoins sociaux et économiques. Elle concerne tous les citoyens.

Pour y parvenir :

- Redonner à l'impôt sur le revenu toute sa place.
- En l'élargissant à tous les revenus financiers et du patrimoine.
- En lui redonnant une plus grande progressivité
- En augmentant le nombre de tranches et le taux d'imposition des tranches supérieures.

Il convient aussi de :

- Renforcer l'impôt sur la fortune.
- Réexaminer l'ensemble des niches fiscales.

• Réduire le taux de TVA notamment sur les produits de première nécessité. La TVA est un impôt injuste acquitté par tous les contribuables indépendamment de leur niveau de revenu et de leur capacité contributive.

Le droit à une retraite pour tous les salariés avec un revenu de remplacement qui permette de vivre dignement.

60 ans doit rester l'âge d'ouverture du droit à la retraite.

Les retraités ne sont pas des moutons. Ils refusent d'être tondu !

Pour répondre à vos questions, débattre de nos propositions revendicatives, nos militants vous attendent dans leurs points de rencontre. Vous pourrez aussi y trouver Vie nouvelle, le magazine des retraités de la Cgt et adhérer à la Cgt retraités.

L'Union confédérale des retraités Cgt vous invite à agir avec nous dans les prochaines semaines pour interpeller les députés, les sénateurs, les élus, les pouvoirs publics, le Medef. Agissons dans l'unité pour défendre et gagner ensemble le droit à une vie décente à la retraite.

Le droit à départ à taux plein anticipé en retraite pour les salariés ayant exercé des travaux pénibles, insalubres ou à risques.

Le droit au départ à la retraite à taux plein, anticipé, pour les personnes en situation de handicap, doit être amélioré.

La durée de cotisation exigée pour percevoir le taux plein de pension doit tenir compte :

- De la réalité des durées d'activité professionnelle, des périodes d'études après 18 ans.
- Des périodes de première recherche d'emploi, validation dès l'inscription à Pôle emploi.
- L'ensemble des rémunérations (toutes les primes, l'intéressement, la participation...) doit être soumis à cotisation et constituer des droits pour la retraite.
- L'indexation des salaires retenus pour le droit à retraite doit se faire sur l'évolution du salaire moyen.
- Le calcul des retraites sur les 10 meilleures années et pour la Fonction publique, 75 % du dernier indice.

Pour les retraités :

- Un rattrapage immédiat de 300 euros par mois pour tous les retraités.
- La revalorisation des pensions et des retraites complémentaires au 1^{er} janvier indexée sur la base du salaire moyen.
- Le minimum retraite égal au Smic, que nous revendiquons à 1700 € brut, pour une carrière complète.
- Le relèvement des pensions de réversion à 75 % de la retraite initiale.
- Le rétablissement de la 1/2 part pour le calcul de l'impôt sur le revenu.



Abonne toi

Nom et prénom :

Adresse :

Dernière profession :

Renvoyer ce bulletin accompagné du règlement
1490 € 1 an (6 numéros)
à Vie nouvelle, 263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex

Informatique et liberté : En application de la loi du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toutes informations vous concernant. Ces informations pourront être cédées à des organismes extérieurs, sauf si vous cochez la case ci-contre

Syndique toi

POUR DÉFENDRE

- Tes revendications
- Ton pouvoir d'achat
- Ta retraite
- Ta santé
- Tes besoins quotidiens

Nom et prénom :

Adresse :

Dernière profession :



Renvoyer ce bulletin à UCR-CGT
263 rue de Paris - 93515 Montreuil cedex